



Volume d'activité selon le conventionnement des sage-femmes

2022



Contenu

1. Introduction

2. Résultats

- a. Adhésion à la convention pour les sage-femmes “actives en ambulatoire”
- b. Prestations selon le conventionnement – différences géographiques
- c. Volume d’activité selon le type d’activité : (type et lieu de la prestation)
- d. Volume d’activité selon les caractéristiques des patients

3. Principaux constats



1. Introduction

Conventionnement des sage-femmes

Loi coordonnée du 14 juillet 1994

- Le montant remboursé est réduit de max. 25% chez les sage-femmes qui n'ont pas adhéré à l'accord (*)
- Le seuil d'adhésion des sage-femmes à la convention est fixé à **60%** au niveau national. Si ce quorum n'est pas atteint, le nombre d'adhésions individuelles par zone est déterminé

(*) Les patients bénéficiaires de l'intervention majorée sont protégés contre l'augmentation du ticket modérateur de 25%.

Objectif

Objectiver la situation et les évolutions récentes

Volume d'activité selon le conventionnement

- Dans quelle mesure les patientes sont-elles confrontées à un remboursement réduit
- Evaluer le risque d'être confronté à des suppléments d'honoraires
- Analyse du nombre de prestations (les suppléments d'honoraires restent en-dehors du scope de ce rapport)

Méthodologie

- ✓ Données : prestations soins de santé de l'art 9 de la nomenclature INAMI, pour patients ambulants, attestées par des sage-femmes.
- ✓ **1 contact : min 1 prestation ambulatoire** pour 1 patient à 1 date.
- ✓ Période : prestations 2022
- ✓ Le prestataire est considéré « actif » s'il atteste plus de 100 prestations au cours de l'année
- ✓ Le statut de conventionnement du prestataire est déterminé sur base de son statut à la date de la dernière prestation 2022.

Méthodologie – données 2022

Nombre officiel sage-femmes (INAMI)	10.229
Nombre total de sage-femmes avec minimum 1 contact ambulatoire	3.855
Nombre de sage-femmes avec ≥ 100 contacts / an	1.923
% sage-femmes "actives en ambulatoire"	19%
Nombre total de contacts ambulatoires	952.985
Nombre de contacts ambu de sage-femmes "actives en ambu"	895.043
% prestations ambu par sage-femme "actives"	94%

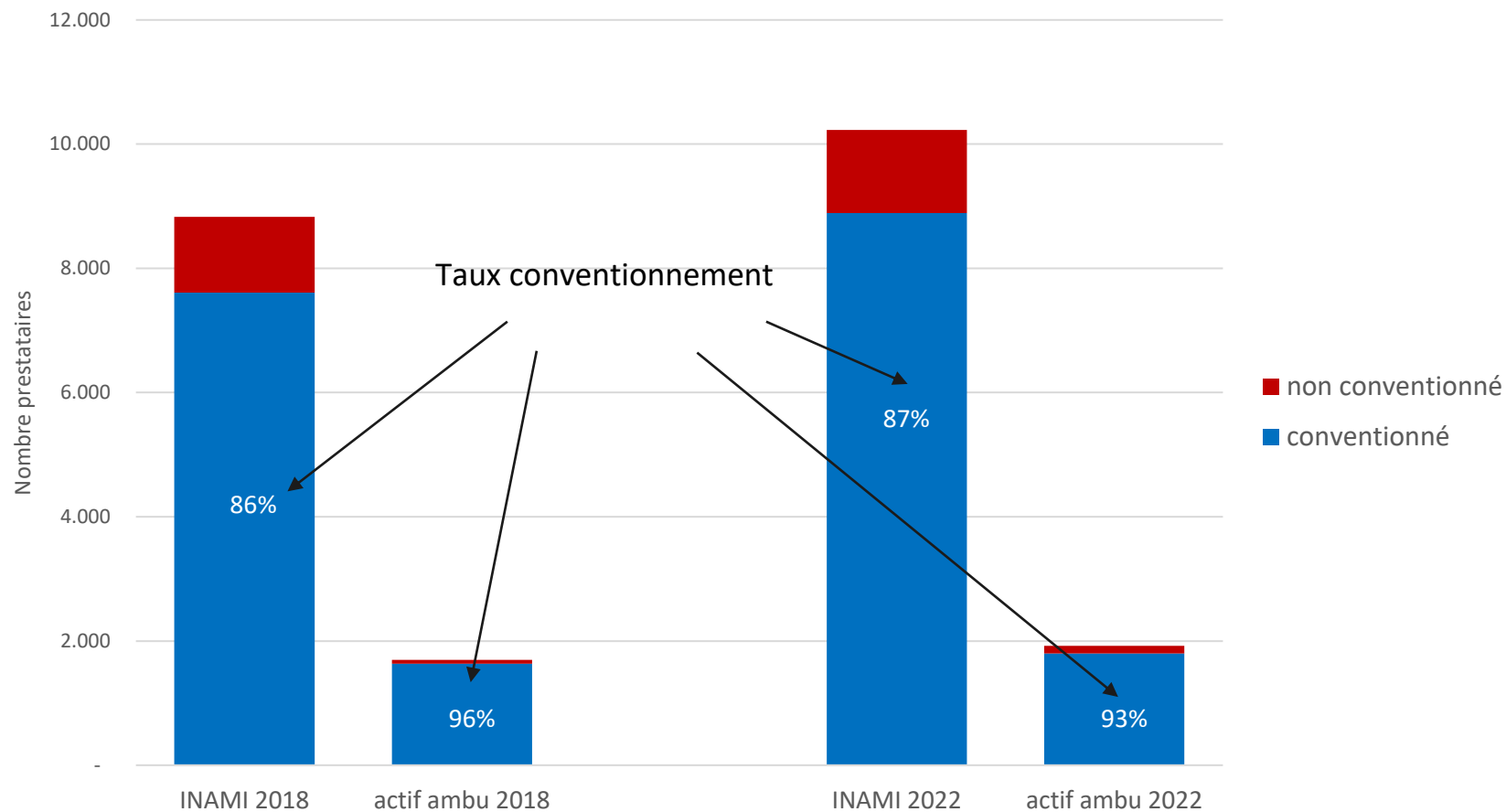
Seule 1 sage-femme sur 5 a une activité significative en ambulatoire



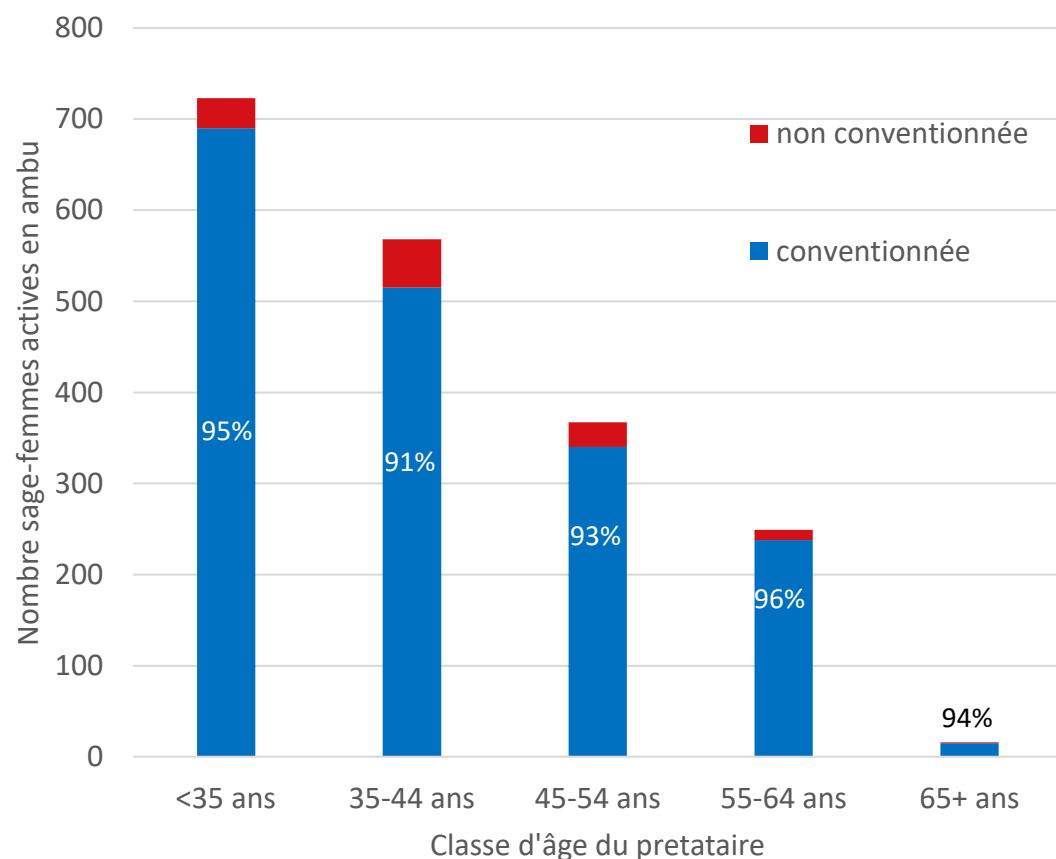
2. Résultats

a. Adhésion à la convention pour les sage-femmes “actives”

Evolution taux de conventionnement des sage-femmes “actives”



Conventionnement selon l'âge de la sage-femme (2022)



38% des sage-femmes actives en ambulatoire ont moins de 35 ans

Le taux de conventionnement n'est pas directement lié à l'âge (de 91% à 96% selon la classe d'âge)

Taux de conventionnement des sage-femmes “actives” en ambulatoire selon le nombre de contacts

Nombre de contacts ambulatoires en 2022	% sage-femmes conventionnées
Quartile 1 (100 – 187 prestations)	93,9%
Quartile 2 (187 - 340)	94,6%
Quartile 3 (340 - 599)	90,9%
Quartile 4 (599 – 6.260)	94,9%



2. Résultats

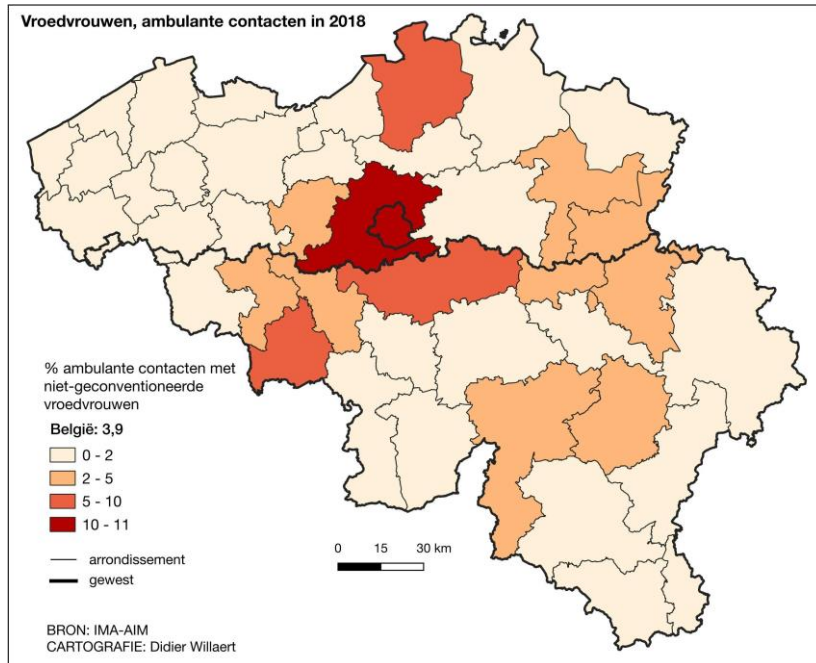
b. Contacts selon le conventionnement – différences géographiques

Comparaison taux de conventionnement des sage-femmes actives en ambulatoire vs. nombre de contacts ambulatoires : évolution 2022

	Proportion conventionné	
	2018	2022
Sage-femmes « actives » en ambulatoire	96,3%	93,5%
Prestations ambulatoires effectuées par des sage-femmes « actives »	96,3%	93,8%

Evolution du % de contacts non conventionnés par arrondissement (domicile du patient)

2018 : Belgique : 3,9%

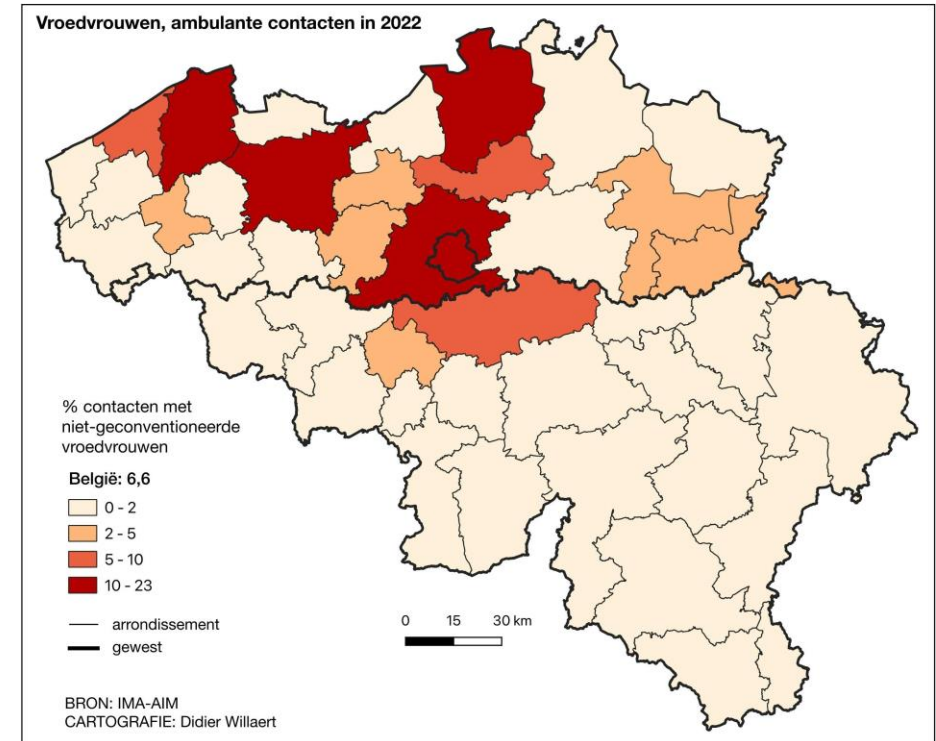


0% (Ieper, La Louvière, Mouscron)



10,9% (Bruxelles)

2022 : Belgique : 6,6%



0% (Arlon)



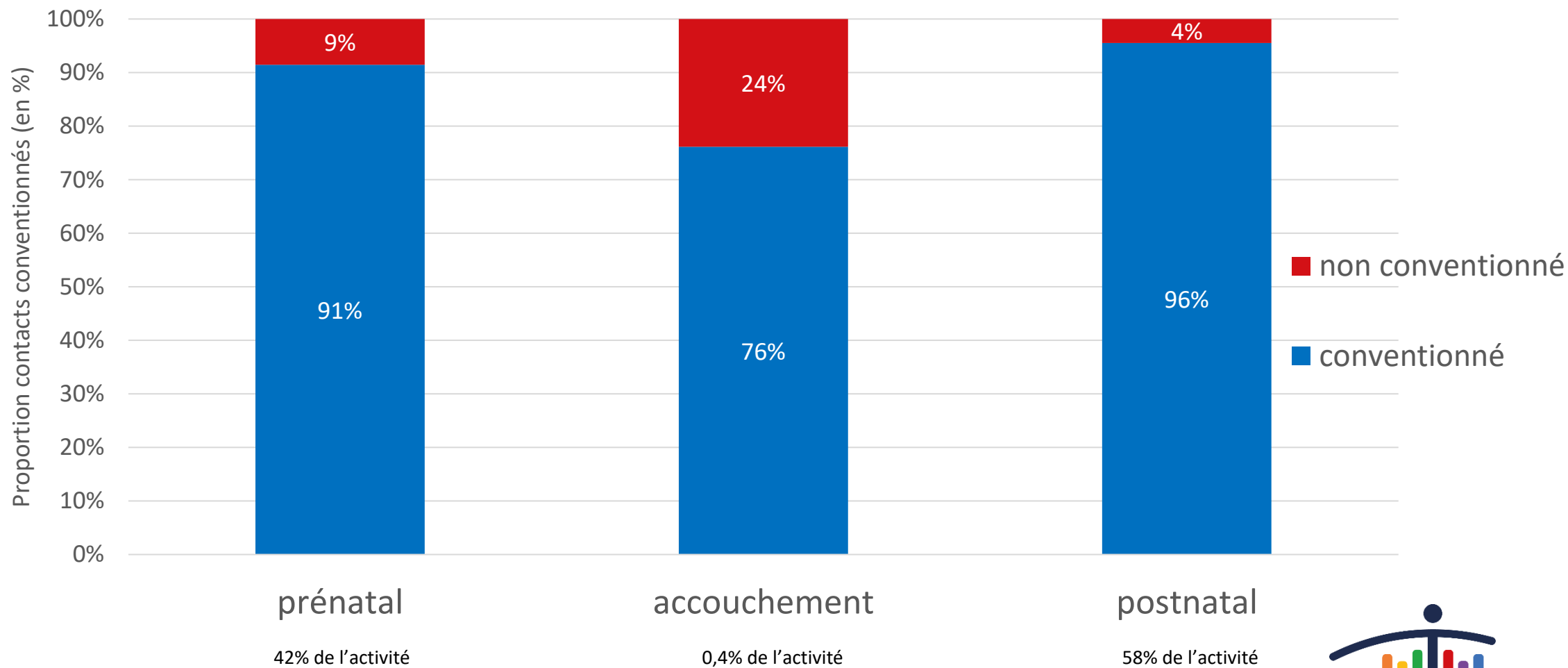
22,6% (Gent)



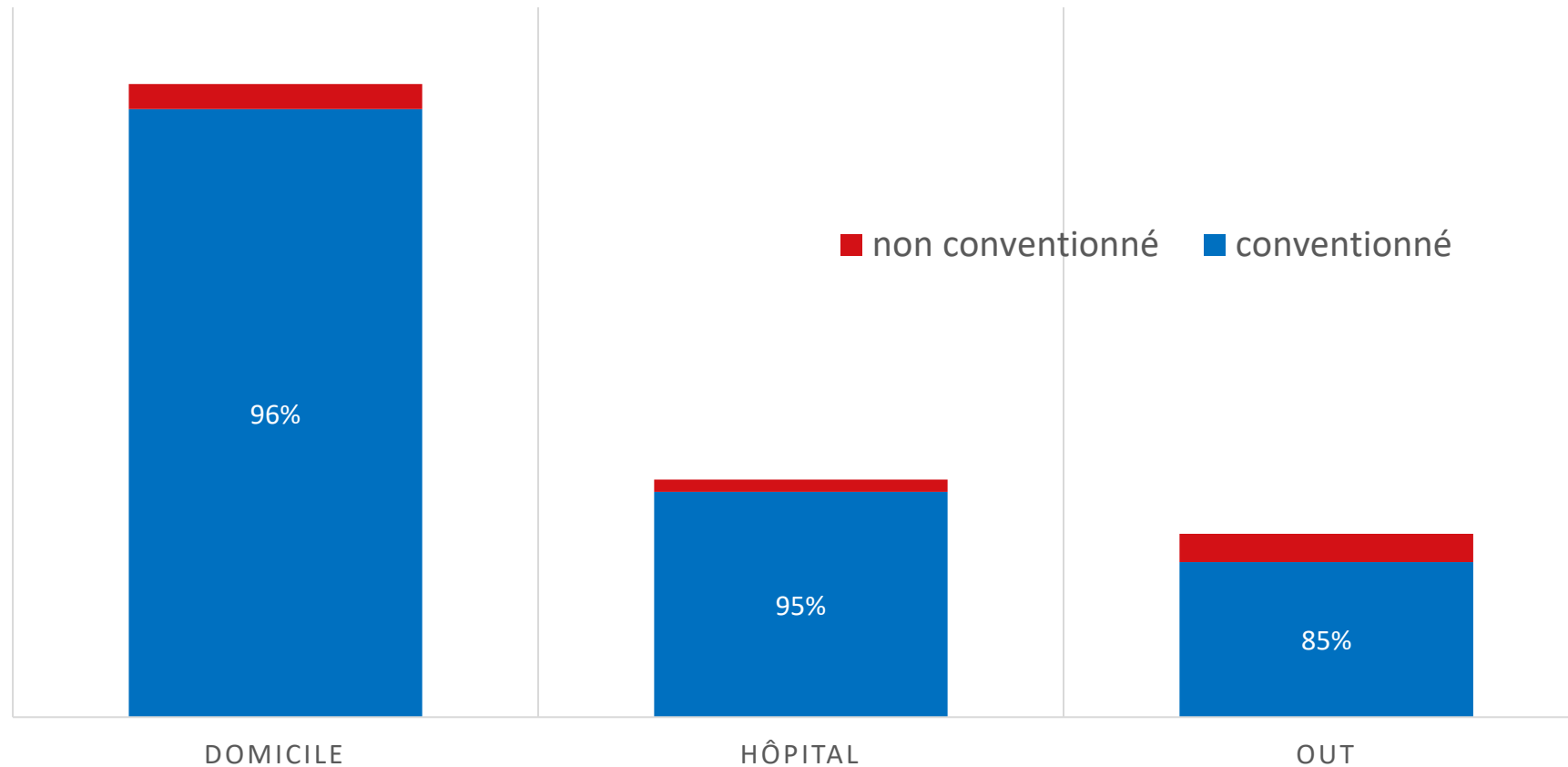
2. Résultats

- c. Volume de contacts selon le type d'activité (type et lieu de la prestation) - 2022

Proportion de contacts conventionnés selon le type prestation



Proportion de contacts conventionnés selon le lieu de prestation



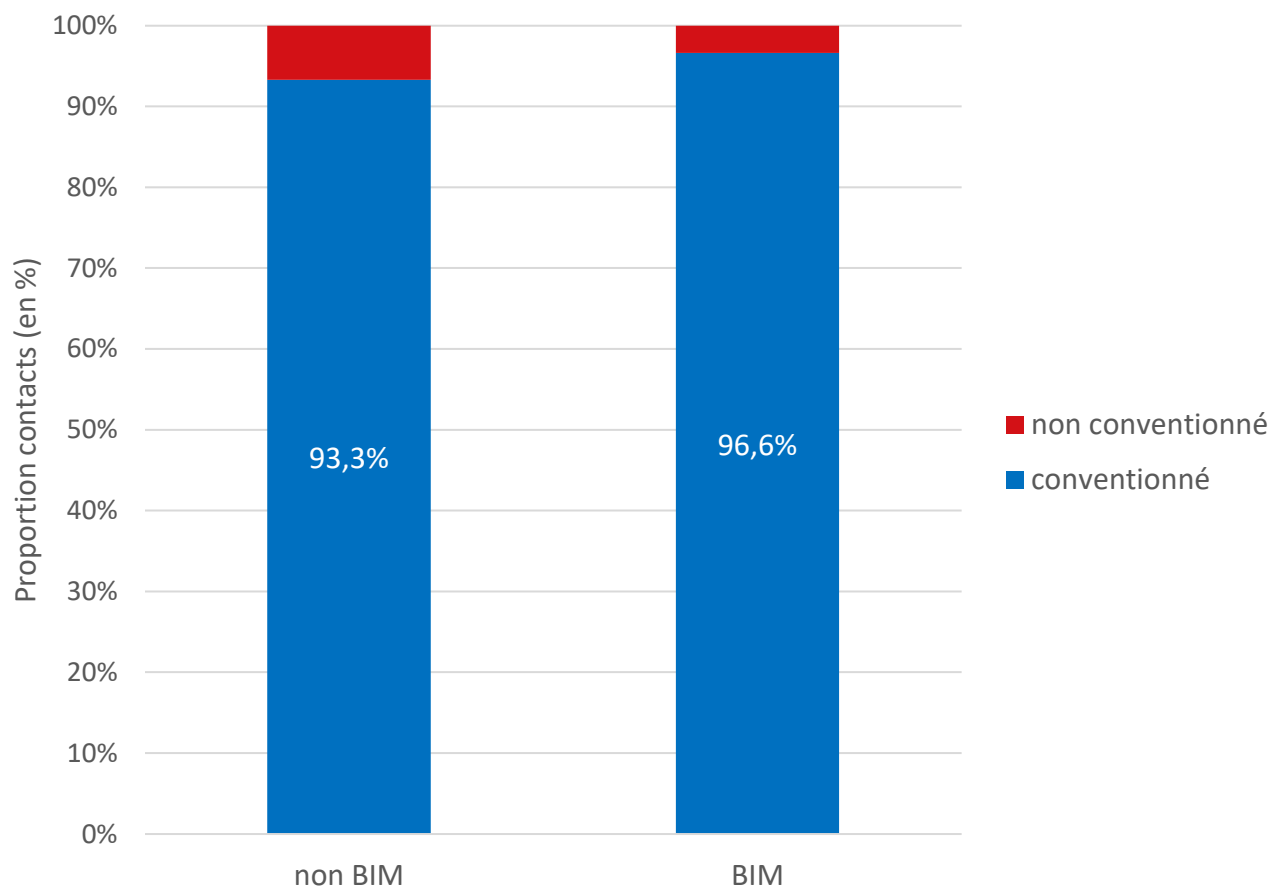
« Out » = cabinet / maisons de naissance



2. Résultats

d. Contacts ambulatoires selon les caractéristiques du patient –
2022

% des contacts conventionnés, selon le statut social du patient (non BIM – BIM)





3. Principaux constats

3. Principaux constats

- Seule une sage-femme sur 5 est active en ambulatoire
- La proportion de l'activité ambulatoire qui est réalisée par des sage-femmes conventionnée
 - est élevée (94% en 2022)
 - a légèrement diminué entre 2018 et 2022
 - est descendue à un niveau plus faible dans certaines zones géographiques